

153613 - Il mobilise une somme en vue de l'émigration et jure d'en faire une aumône au cas où il tomberait dans le péché!!

La question

Je suis musulman. Dieu merci. Je réside en terre de mécréance. Je suis né en Occident où j'ai grandi. Récemment, j'ai eu l'intention d'immigrer en terre d'Islam, chez les musulmans. Gloire à Allah! Louanges à Allah. J'ai pu mobiliser l'argent nécessaire pour mon voyage. Le problème auquel je me confronte et demande à Allah de m'aider à le résoudre est que je traîne un certain péché. Chaque fois je me repens et regrette puis récidive, ce qui pose un grand problème pour moi. Pour pouvoir cesser de le commettre, j'ai juré par excès de découragement en disant: au nom d'Allah, si je commets ce péché une nouvelle fois, je ferai de l'argent mobilisé pour mon voyage une aumône et je ne procéderai à aucun acte expiatoire J'entends par là que même si j'avais la possibilité d'expier mon serment, je ne le ferais pas, rien que pour m'obliger de faire de l'argent en question une aumône. Seulement voilà! Ma grande stupidité m'a replongé dans le péché... Que faudrait il faire? Faut il dépenser l'argent quitte à mobiliser une nouvelle somme? M'est il permis de me repentir pour mes fautes et recommence les préparatifs de l'émigration entreprise pour complaire à Allah Transcendant et Très haut. Puisse Allah vous bénir et vous récompenser par le bien.

La réponse détaillée

Louanges à Allah

Vous avez bien fait de nourrir l'intention de quitter le pays en question pour immigrer dans un pays musulman. Etant donné que vous avez eu la possibilité de mobiliser l'argent nécessaire pour votre voyage et proféré le serment que vous avez indiqué dans le but de vous empêcher de récidiver et que votre âme charnelle vous a contraint à recommencer le péché, vous êtes tenus d'exécuter votre projet d'émigration. Il ne faut pas que votre serment vous retienne car ce qui est institué pour quelqu'un qui jure de faire une chose et découvre ensuite une chose meilleure c'est de faire le meilleur et d'expier son serment.

Nul doute que l'intérêt que représente l'émigration et ce qu'elle peut entraîner en terme de bien, notamment votre éloignement des tentations et de leurs auteurs l'emporte sur la mauvaise conséquence du parjure.

Cheikh al-Islam (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « **Le législateur tient compte aussi bien des avantages que des inconvénients. Quant on les retrouve dans une affaire, il donne priorité à la réalisation des avantages bien réels comparé aux inconvénients potentiels.**» Extrait de Madjmoual fatawa, 24/269.

Al-Boukhari, 6718 et Mouslim, 1649 ont rapporté d'après Abou Moussa al-Achari (P.A.a) que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Certes, au nom d'Allah, s'il plaît à Allah, je ne prononce pas un serment puis découvre qu'il vaut mieux ne pas l'exécuter sans expier mon serment et faire ce qui est meilleur.**» Mouslim rapporte d'après Abou Hourayra (P.A.a) que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « **Si quelqu'un jure de faire une chose puis découvre une autre meilleure qu'il fasse cette dernière et expie son serment.**»

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « **Ces hadiths indiquent qu'il est recommandé à celui qui jure de faire une chose puis s'en abstient sachant qu'il vaut mieux s'en abstenir de maintenir cette option. Mais il est tenu de procéder à un acte expiatoire selon l'avis unanime.**»

Empressez-vous de quitter votre lieu de résidence pour vous rendre en terre d'Islam. C'est plus utile et plus à même de vous remettre dans le droit chemin au lieu de vous imposer le respect de serments tout en étant incapable de le faire.

Restez sincère dans votre repentir, dans votre engagement devant Allah, dans la bonne opinion que vous vous faites de Lui et dans le renouvellement de votre engagement à lui revenir car Il ne déçoit pas celui qui est animé d'une bonne espérance. Ne désespérez pas du souffle d'Allah. Ne vous croyez pas définitivement privé de Sa miséricorde. Redoublez d'efforts. Orientez-vous résolument vers votre Maître, le cœur tirailé entre la crainte et l'espérance... un jour de vérité arrivera et vous vous souviendrez de la parole du Très haut: « **Dis : Ô Messerviteurs qui**

avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux. Et revenez repentant à votre Seigneur, et soumettez-vous à Lui, avant que ne vous vienne le châtiment et vous ne recevez alors aucun secours.» (Coran,39:53-54).

Procédez à l'expiation du serment que vous avez proféré. Poursuivez votre projet d'émigration . Utilisez l'argent dont vous disposez pour sortir du pays en question et vous rendre pacifiquement dans un pays musulman. Puisse Allah vous assister et guider vos pas et exaucer votre repentir. Allah Très haut le sait mieux. Se référer pour davantage d'information aux réponses données aux questions n°[23491](#),[45889](#) et[87962](#)